



Québec, le 3 juillet 2024

Monsieur Mathieu Grondin  
Direction générale du transport ferroviaire  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
700, boulevard René-Lévesque Est, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

**Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de protection côtière du réseau ferroviaire de la Gaspésie entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé sur le territoire des villes de Chandler, Grande-Rivière, Percé et Gaspé (Dossier 3211-02-342)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux du projet de protection côtière du réseau ferroviaire de la Gaspésie entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé sur le territoire des villes de Chandler, Grande-Rivière, Percé et Gaspé a été tenue entre le 29 mai et le 29 juin 2024, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

Méлissa Gagnon  
pour Ian Courtemanche